

8. DÉPÔT DU RAPPORT D'ANALYSE DES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM).
9. OFFRE D'EMPLOI POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION.
10. OFFRE D'EMPLOI POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) TECHNICIEN(NE) ADMINISTRATIF(VE) ET FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION.
11. FORMATION POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.
12. NOMINATION AU COMITÉ DE NÉGOCIATIONS DE LA CONVENTION COLLECTIVE.
13. NOMINATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.
14. NOMINATION AU COMITÉ MUNICIPALITÉ NOURRICIÈRE.
15. PÉRIODE DE QUESTIONS.
17. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le retrait des points suivants :

3. DÉPÔT DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.
5. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 21-402 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET COMPOSTABLES.
9. OFFRE D'EMPLOI POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION.

3. DÉPÔT DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

4. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 360 166,92 \$ ET UN EMPRUNT DE 360 166,92\$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE AUTOMATISÉE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET COMPOSTABLES.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Daniel Fournier, qu'il sera adopté, lors d'une assemblée ultérieure, le règlement 21-402 - Règlement décrétant une dépense de 360 166,92 \$ et un emprunt de

360 166,92 \$ pour l'acquisition d'un camion de collecte automatisée et de transport des matières résiduelles, recyclables et compostables.

Le projet de règlement 21-402 - Règlement décrétant une dépense de 360 166,92 \$ et un emprunt de 360 166,92 \$ pour l'acquisition d'un camion de collecte automatisée et de transport des matières résiduelles, recyclables et compostables - est déposé auprès des membres du Conseil municipal.

5. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 21-402 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET COMPOSTABLES.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

6. RÉSOLUTION 21-198 - ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET COMPOSTABLES - OCTROI DE CONTRAT.

CONSIDÉRANT QUE le 20 juillet 2021, un appel d'offres public a été lancé et publié sur le SEAO afin d'acquérir un camion de collecte et de transport de matières résiduelles, recyclables et compostables.

CONSIDÉRANT l'addenda publié sur SEAO le 3 septembre 2021.

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue de la part du Centre Routier (1994) inc. pour le prix forfaitaire de 333 065 \$, plus taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE la soumission du Centre Routier (1994) inc. est conforme au devis préparé par la Ville de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'octroyer le contrat au Centre Routier (1994) inc. pour un montant de 333 065 \$ plus taxes applicables, conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt 21-402.

QUE madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, soit et est autorisée à signer le contrat à intervenir entre les parties et à effectuer toutes les démarches utiles auprès du Centre Routier (1994) inc.

**7. RÉSOLUTION 21-199 - ACQUISITION D'UN TRACTEUR
POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.**

CONSIDÉRANT QU' il est primordial d'assurer la sécurité des piétons circulant dans les rues de la Ville.

CONSIDÉRANT QUE l'actuel tracteur à trottoir a atteint sa durée de vie maximale et qu'il doit impérativement être remplacé.

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'acquisition d'un tracteur, à savoir :

- La Coop Purdel, modèle 2022 boomer 40, pour un montant total 48 500 \$ plus taxes applicables
- Le Centre agricole Bas-St-Laurent, modèle Mahindra 2638H CAB avec pneus d'hiver, pour un montant total de 50 000 \$ plus taxes applicables
- Machinerie J.N.G. Thériault, modèle MF1840MH, pour un montant total de 40 700 \$, plus taxes applicables
- M.J. Brière pour un montant total de 16 282,10 avec financement, plus taxes applicables
- M.J. Brière pour un montant total de 15 043,33 \$ sans financement, plus taxes applicables.

CONSIDÉRANT les recommandations du chef du service des Travaux publics, monsieur Alcide Richard.

CONSIDÉRANT la disponibilité limitée des tracteurs à neige de certains fournisseurs.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de la firme Le Centre agricole Bas-St-Laurent, pour l'acquisition d'un tracteur modèle Mahindra 2638H CAB avec pneus d'hiver, pour un montant total de 50 000 \$, plus taxes applicables.

QUE cette dépense plus les taxes nettes applicables soient prises à même le fonds de roulement et remboursées sur une période maximale de 10 ans, soit 5 250 \$ par année à compter de 2022 jusqu'en 2030 et un montant final 5 243,75 \$ en 2031.

8. DÉPÔT DU RAPPORT D'ANALYSE DES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, dépose auprès des membres du Conseil, le rapport d'analyse des tâches et responsabilités de la Fédération québécoise des municipalités.

9. OFFRE D'EMPLOI POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

10. RÉSOLUTION 21-200 - OFFRE D'EMPLOI POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) TECHNICIEN(NE) ADMINISTRATIF(VE) ET FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION.

CONSIDÉRANT QUE le poste de technicien(ne) administratif(ve) est dépourvu de titulaire depuis le mois de juillet dernier.

CONSIDÉRANT QUE pour assurer un fonctionnement optimal du service, il est judicieux de procéder à l'embauche d'un(e) technicien(ne) administratif(ve) et ce dans les meilleurs délais.

CONSIDÉRANT le document préliminaire "Offre d'emploi" préparé par la direction générale.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le document "Offre d'emploi" préparé par la direction générale soit accepté pour la préparation de l'offre d'emploi finale qui sera publiée sur les médias appropriés.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, le conseiller, monsieur Jean-Philippe Poulin, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, soient et sont nommés pour siéger sur le comité de sélection en vue de l'embauche de cet employé.

11. RÉSOLUTION 21-201- FORMATION POUR LES MEMBRES DU CONSEIL.

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élection du 7 novembre dernier quatre (4) nouveaux conseillers ont joint le Conseil municipal.

CONSIDÉRANT QU' il est essentiel que les membres du Conseil soit bien informés

des normes et réglementations concernant le comportement éthique ainsi que les rôles et les responsabilités des élus municipaux.

CONSIDÉRANT les offres de la Fédération québécoise des municipalités pour la tenue de deux (2) jours de formation, l'une sur les rôles et responsabilités des élus et l'autre sur le comportement éthique.

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés pour ces formations sont les suivants :

Comportement éthique (formation obligatoire)

- Formule privée : 2 500 \$ + les frais afférents pour un groupe allant jusqu'à 15 personnes (des frais de 200 \$ par personne supplémentaire s'appliquent)
- Formule publique : 275 \$ par personne avec le code promotionnel en vigueur jusqu'au 28 février 2022

Rôles et responsabilités :

- Formule privée : 2 500 \$ + les frais afférents pour un groupe allant jusqu'à 15 personnes (des frais de 200 \$ par personne supplémentaire s'appliquent)
- Formule publique : 440 \$ par personne moins un escompte pour les membres, soit 330 \$ par personne

CONSIDÉRANT QUE la FQM planifie une formation de comportement éthique en formule publique à Murdochville le 7 mai 2022.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la direction générale soit et est mandatée pour voir à l'organisation à Murdochville de la formation comportement éthique en formule publique le 7 mai 2022.

QUE tous les membres du Conseil municipal soient inscrits à cette formation.

QUE le Conseil municipal déterminera, après sa rencontre préliminaire avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), s'il souhaite organiser une formation sur les rôles et responsabilités des élus.

12. RÉSOLUTION 21-202- NOMINATION AU COMITÉ DE NÉGOCIATIONS DE LA CONVENTION COLLECTIVE.

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employé(e)s de la Ville de Murdochville est échue depuis le 21 février 2020.

CONSIDÉRANT QU' en raison de l'élection du 7 novembre dernier, les conseillers siégeant sur le comité de négociations doivent être renommés.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les conseillers, monsieur Mathieu Blanchette, et monsieur Jean-Pierre Chouinard, soient et sont nommés pour siéger au Comité de négociations.

13. RÉSOLUTION 21-203 - NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

CONSIDÉRANT QU' en raison de l'élection du 7 novembre dernier, les conseillers siégeant sur le Comité consultatif d'urbanisme doivent être renommés.

CONSIDÉRANT QUE 3 personnes provenant de la population doivent être nommés pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les conseillers, monsieur Jean-Philippe Poulin, et monsieur André Minville, soient et sont nommés pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme.

QUE l'ensemble des membres du Conseil ainsi que la direction générale soient et sont mandatés afin de soumettre, lors d'une prochaine assemblée, des candidatures possibles de citoyens pour siéger sur ce comité.

14. RÉSOLUTION 21-204 - NOMINATION AU COMITÉ MUNICIPALITÉ NOURRICIÈRE.

CONSIDÉRANT QU' en raison de l'élection du 7 novembre dernier, les conseillers siégeant sur le comité Municipalité nourricière doivent être renommés.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les conseillers, monsieur Jean-Philippe
Poulin, et monsieur Daniel Fournier, soient et
sont nommés pour siéger au comité Municipalité
nourricière.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS.

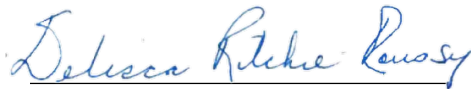
Aucune question n'est posée.

16. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-
PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à
19 h 26.



Délisca Ritchie Roussy
Maire



Emmanuelle Desrochers-
Perrault
Directrice générale et
secrétaire-trésorière
par intérim